



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-226
Du 31 juillet 2024

Portant réglementation de la circulation
lors de la soirée Latino
le samedi 24 aout 2024

Dans l'agglomération de Valdahon

Le Maire de la commune du Valdahon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'inscription interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté interministériel du 5 et 6 novembre 1992 modifié ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la **soirée concert Latino le samedi 24 aout 2024**, il y a lieu d'interdire la circulation sur certaines portions de rues.

Sur décision de Madame le Maire ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdit du **samedi 24 aout 2024 à 15 h 00 au dimanche 25 aout 2024 à 03 h 00** sur le territoire de la Commune du Valdahon, sur les portions des rues suivantes :

- Place du Général de Gaulle (sur sa totalité),

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 5 et 6 novembre 1992. **La mise en place des barrières de sécurité sera assurée par les services de la Ville de Valdahon.**

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police Municipale et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

ARTICLE 7 : Madame le Maire du Valdahon,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Valdahon
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Valdahon,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Besançon,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Valdahon, le 31 Juillet 2024

Le Maire,
Sylvie LE HIR

